

# CONCOURS JEUNES PLUMES FRANCOPHONES 2023

Thème : **“L’Indifférence”**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1<sup>er</sup> – Objectif

Ce concours a pour objectifs :

De valoriser la francophonie, vecteur essentiel de la littérature d’expression française et de la culture.

De favoriser le développement des valeurs humanistes portées par la langue française et par le Lions club de France.

De valoriser l’apprentissage du français auprès des jeunes étrangers en leur proposant un projet séduisant capable de les enthousiasmer et de les convaincre de l’intérêt de la langue française dans leur formation et construction personnelle.

De retrouver et/ou renforcer les liens entre les anciens stagiaires.

### Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les jeunes étrangers, résidents ou non en France dont le français n’est ni leur langue maternelle, ni leur langue officielle.

Il est créé 3 catégories d’âge : l’âge est apprécié à la **date de clôture du concours, soit le 15 février 2023** :

- 16 à 18 ans
- 19 à 21 ans
- 22 à 24 ans

Les inscriptions sont **individuelles**.

### Article 3 - Genre littéraire retenu : l’épistolaire : « je t’écris de... »

**Les candidats devront rédiger une lettre à un ami.**

**Le texte devra être saisi en caractères Arial, en corps 12 avec un interligne de 1,5.**

**La lettre ne devra pas excéder une page (format 21 x 29,7 cm).**

**La lettre sera anonyme. Seule une date en-tête de lettre sera acceptée.**

**En signature aucun nom, de personne, de collègues ou de lieux ne sera acceptée.**

**Elle ne comportera aucune illustration, aucun dessin ou photo, le texte seul étant proposé à l’appréciation du jury.**

**Toutes les productions réalisées dans le cadre de ce concours seront libres de tout droit.**

#### **Article 4 - Inscription et remise des textes**

L'inscription se fera sur le **site [www.amicif.fr](http://www.amicif.fr)**, voir rubrique « Concours Jeunes Plumes Francophones ».

Les textes seront envoyés par l'intermédiaire du site [www.amicif.fr](http://www.amicif.fr), sous format PDF.

**Le dossier (fiche d'inscription, lettre d'engagement et lettre) doit être complet au plus tard le 15 février 2022, la clôture des inscriptions étant prévu à cette date.**

Seuls les dossiers respectant le règlement seront acceptés.

#### **Article 5 - Sélection des lauréats**

Les corrections des lettres seront faites par des professeurs de lettres, des écrivains ou des personnes reconnues pour leur compétence en matière littéraire et qui auront été choisis par les membres du comité d'organisation du concours.

Il sera tenu compte de la qualité de la réflexion sur le thème imposé, de la qualité de l'expression, de l'imagination, de l'originalité et de la structure du texte.

Les « copier/coller » et les plagiat sont éliminatoires.

Après synthèse de ces corrections, un jury présidé par la Présidente des CIF établira la liste des lauréats.

Les décisions finales du jury sont sans appel.

Les trois lauréats de chaque catégorie recevront un diplôme de participation paraphé par le Président des CIF et les dotations de prix ci-dessous.

#### **Article 6 - Dotation d'une valeur totale de 1000 € (pour chaque catégorie)**

**Premier prix : 500 €**

**Deuxième prix : 300 €**

**Troisième prix : 200 €**

#### **Article 7 – Résultats**

La proclamation des résultats se fera le 20 mars 2023, lors de la journée internationale de la francophonie 2023.

La Présidente des Centres Internationaux Francophones  
des Lions Clubs de France

Marie-Paule JEAMBRUN